



Réf. Farde e-Assemblées : 2280115

N° OJ : 59

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/12/2019

Objet : Convention "Borne de réparation pour vélos place du Vieux Marché aux Grains".- Dossier n° TV/2019/134/EP.

Le Conseil Communal,

Vu la nouvelle loi communale, en particulier son article 117, § 1er ;

Vu la demande formulée par l'ASBL "1000 BXL en Transition", de pouvoir utiliser l'espace public place du Vieux Marché aux Grains, en face du numéro 18, afin d'y installer et exploiter une borne de réparation pour vélos ;

Considérant que cette demande a été acceptée par la Ville de Bruxelles eu égard aux objectifs véhiculés par le projet en termes notamment de convivialité visant à créer une ville solidaire, responsable, qui prend soin de l'environnement ;

Considérant qu'il y a lieu de définir avec précision les engagements et responsabilités respectifs de la Ville de Bruxelles et de l'ASBL précitée concernant l'installation, l'exploitation, la gestion et l'entretien de la borne dans l'espace public situé place du Vieux Marché aux Grains, en face du numéro 18 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article unique:

La convention n° TV/2019/134/EP entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL "1000 BXL en Transition" visant l'installation, la gestion et l'entretien d'une borne de réparation pour vélos dans l'espace public place du Vieux Marché aux Grains, en face du numéro 18, est adoptée.

Annexes :

[Convention TV/2019/134/EP - FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Plan d'implantation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)